Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac STMG

Sciences et technologies du management et de la gestion - Droit et Économie

Session 2024 • Code sujet : **24-MGDEIN1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Abandon de poste, présomption de démission et rupture conventionnelle (4 questions) **Page 3**

2. Dépenses publiques, redistribution et inégalités sociales (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2024/Bac STMG - Droit et économie - Session 2024 - 2-Sujet.pdf

1. Abandon de poste, présomption de démission et rupture conventionnelle

La SAS MODISTES DU NORD estime que Myriam DUMONT a démissionné après dix-sept jours d'absence, tandis que la salariée invoque un arrêt de travail pour raisons médicales et conteste la rupture. Les annexes présentent les règles relatives à l'abandon de poste, à la présomption de démission, au licenciement et à la rupture conventionnelle.

Question 1. Qualifiez juridiquement les parties et les faits de la situation opposant la SAS MODISTES DU NORD à Myriam DUMONT.

La SAS MODISTES DU NORD est l'employeur et Myriam DUMONT, recrutée comme directrice des équipes commerciales, est sa salariée en CDI. En 2021, après une réunion avec Sofia OUSSENI, Myriam quitte les lieux et s'absente dix-sept jours avant de revenir. L'employeur estime que cette absence constitue un abandon de poste et une démission. Myriam conteste cette qualification et invoque un arrêt de travail pour raisons médicales. Le litige porte donc sur la rupture du contrat et sur la justification de l'absence.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Un employeur et sa salariée en CDI s'opposent sur la qualification de l'absence et la rupture du contrat.

Question 2. Présentez les arguments que la SAS MODISTES DU NORD pourrait avancer pour rompre le contrat de travail de Myriam DUMONT.

1. La société peut soutenir que l'absence prolongée de Myriam, qui devait animer une présentation, a perturbé l'activité et constitue un manquement à l'exécution de bonne foi du contrat (article L. 1222-1).
2. Elle peut invoquer un abandon de poste fautif et engager une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. Celui-ci doit toutefois reposer sur une cause réelle et sérieuse et respecter la procédure applicable (article L. 1232-1).
3. La présomption de démission créée en 2022 ne peut justifier une rupture intervenue en 2021. Même dans le cadre actuel, les faits ne montrent pas de mise en demeure conforme suivie d'une absence de reprise.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> En 2021, la société pouvait envisager un licenciement disciplinaire justifié, mais ne pouvait pas appliquer la présomption de démission créée en 2022.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que Myriam DUMONT peut avancer pour contester la rupture de son contrat de travail.

Myriam peut contester la rupture en faisant valoir que sa démission n'a pas été exprimée clairement et sans équivoque : elle est revenue à son poste et produit un arrêt de travail daté du lendemain de la réunion.

- Les raisons médicales constituent un motif légitime faisant obstacle à la présomption de démission prévue par les textes actuels.
- La lettre décrite demandait une justification, mais les faits n'établissent pas une mise en demeure formelle exigeant aussi la reprise du poste, selon les formes et le délai requis.

- La présomption instaurée en 2022 ne s'applique pas à la situation de 2021. En cas de licenciement, l'employeur devrait établir une cause réelle et sérieuse.

Elle peut saisir le conseil de prud'hommes pour contester la nature et les conséquences de la rupture.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La démission n'est pas établie : Myriam est revenue, invoque un motif médical et la présomption de démission ne s'applique pas aux faits de 2021.

Question 4. Quels sont les intérêts de la rupture conventionnelle par rapport aux autres modes de rupture du contrat de travail ?

La rupture conventionnelle met fin au CDI par un accord libre entre l'employeur et le salarié. Elle se distingue des modes de rupture unilatéraux et peut éviter un conflit sur une démission ou un licenciement.

Par rapport à	Intérêt de la rupture conventionnelle
Démission	Le salarié peut percevoir une indemnité spécifique et, s'il remplit les conditions, bénéficier de l'assurance chômage.
Licenciement	Les parties conviennent de la rupture sans que l'employeur ait à invoquer un motif de licenciement.

Le délai de rétractation et l'homologation administrative encadrent la procédure. L'indemnité spécifique ne peut être inférieure à l'indemnité légale de licenciement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Cette rupture amiable encadrée prévoit une indemnité et peut ouvrir droit à l'assurance chômage, sous conditions.

2. Dépenses publiques, redistribution et inégalités sociales

Les annexes documentent l'évolution des dépenses publiques, leur structure et l'effet redistributif des transferts publics. Elles éclairent aussi les effets inégaux de la hausse des prix et le cumul de facteurs d'inégalités, afin d'alimenter une réflexion sur la capacité des politiques sociales à les réduire.

Question 1. Commentez l'évolution des dépenses publiques en France à partir de vos connaissances et de la documentation fournie.

Les dépenses publiques rapportées au PIB augmentent sur la période, d'environ 46 % en 1980 à 58 % en 2022. La progression est irrégulière, avec des hausses et des replis. Le graphique montre un pic marqué en 2020, suivi d'une baisse. Les recettes évoluent aussi à la hausse, mais restent généralement inférieures aux dépenses : cet écart correspond à un déficit public.

Poste de dépenses publiques en 2021	Part
Protection sociale	41 %
Santé	16 %
Affaires économiques	12 %
Services publics généraux	10 %
Enseignement	9 %
Autres	9 %
Défense	3 %

En 2021, les dépenses financent principalement la protection sociale et la santé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les dépenses publiques progressent sur longue période, connaissent un pic en 2020 et dépassent généralement les recettes. La protection sociale est leur premier poste.

Question 2. Distinguez la logique d'assistance de la logique d'assurance en présentant un exemple pour chacune d'elles.

La logique d'assistance relève de la solidarité nationale : elle apporte une aide aux personnes en difficulté, généralement sous condition de ressources, sans exiger qu'elles aient cotisé auparavant. Le RSA en est un exemple.

La logique d'assurance couvre un risque social grâce aux cotisations liées à l'activité professionnelle. L'accès aux prestations dépend des conditions prévues, notamment de l'activité ou de la durée de cotisation. Ainsi, l'indemnisation du chômage peut être versée à un salarié qui a cotisé et remplit les conditions d'ouverture des droits.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Assistance : RSA, attribué sous conditions sans cotisations antérieures. Assurance : indemnisation du chômage, liée à l'activité et aux cotisations.

Question 3. Montrez que la hausse des prix a des conséquences inégales sur les ménages français.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat lorsque les revenus n'augmentent pas autant que les prix. Son effet varie selon l'évolution des revenus et les habitudes de consommation des ménages.

- Les allocataires de minima sociaux, les retraités et les salariés au SMIC sont mieux protégés si leurs revenus sont revalorisés régulièrement. Les personnes dont les ressources ne suivent pas les prix perdent du pouvoir d'achat.
- En 2022, les prix de l'énergie augmentent de 23,1 % et ceux des transports de 9,7 %. Les ménages dépendant de la voiture ou vivant dans un logement mal isolé sont particulièrement touchés.
- Une hausse moyenne des prix de 5 % ne décrit donc pas les dépenses de chaque ménage : certains subissent des hausses plus fortes et peuvent s'appauvrir.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'inflation touche davantage les ménages dont les revenus ne sont pas revalorisés et ceux qui dépensent beaucoup en énergie, transport ou chauffage.

Question 4. Rédigez une argumentation permettant de répondre à la question : « Les politiques sociales sont-elles suffisantes pour lutter contre les inégalités ? »

Les politiques sociales réduisent les inégalités par les prestations, les prélèvements et l'accès aux services publics. En 2018, les deux tiers des individus recevaient en moyenne davantage en prestations et services qu'ils ne versaient en impôts, taxes et cotisations.

Composante de la redistribution	Contribution à la réduction des inégalités
Transferts en nature	50 %
Prestations sociales monétaires	23 %
Services publics collectifs	16 %
Retraites	10 %

Mais ces politiques ne suppriment pas les inégalités : avant transferts, le revenu moyen des 10 % les plus aisés est 13 fois celui des 10 % les plus modestes. Le chômage varie aussi selon la catégorie sociale, l'âge et l'origine. Il faut donc compléter la redistribution par des actions sur l'emploi, les discriminations et l'accès au logement, à la santé et à l'éducation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les politiques sociales réduisent nettement les inégalités, mais ne les éliminent pas. Elles doivent être complétées par des mesures contre les discriminations et les inégalités d’accès aux droits et à l’emploi.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC STMG

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2024, code 24-MGDEIN1, d'une durée de quatre heures et de coefficient 16. Les deux parties, notées chacune sur 10, portent sur la rupture du contrat de travail et les inégalités économiques et sociales. Elles évaluent l'application des règles juridiques, l'analyse de documents et la construction d'arguments économiques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La présomption de démission suppose un abandon volontaire et une mise en demeure conforme de justifier l'absence et de reprendre le poste.
- Le délai de reprise après mise en demeure est d'au moins quinze jours à compter de sa présentation.
- La redistribution réduit les inégalités par les transferts en nature, les prestations monétaires, les services publics collectifs et les retraites.
- L'inflation affecte différemment les ménages selon leurs ressources, leur consommation et l'indexation de leurs revenus.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguez les faits, les arguments de chaque partie et les conditions légales de la présomption de démission.
- Vérifiez la forme de la mise en demeure et le délai minimal de quinze jours à partir de sa présentation.
- Pour commenter le graphique, décrivez les tendances des dépenses et recettes et appuyez-vous sur des données précises.
- Pour l'argumentation économique, confrontez les documents et vos connaissances, puis nuancez votre réponse.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser la présomption de démission après un abandon de poste ?

Vérifiez que l'absence est volontaire, puis que l'employeur a adressé une mise en demeure conforme pour justifier l'absence et reprendre le poste. Le délai accordé doit être d'au moins quinze jours après présentation.

Q : Quel effet un arrêt de travail pour raisons médicales peut-il avoir sur la présomption de démission ?

Les raisons médicales peuvent constituer un motif légitime faisant obstacle à la présomption. Le salarié doit indiquer ce motif dans sa réponse à la mise en demeure et peut contester la rupture devant le conseil de prud'hommes.

Q : Comment organiser les quatre heures entre les deux parties ?

Les deux parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans l'ordre choisi, mais elles doivent toutes deux être traitées et identifiées. Répartissez votre temps entre elles et gardez quelques minutes pour relire vos réponses.

Q : Quels éléments sont attendus dans les réponses juridiques et économiques ?

En droit, appliquez les règles aux faits et distinguez les arguments des parties. En économie, appuyez votre raisonnement sur les documents et vos connaissances, utilisez des données pertinentes et structurez votre réponse.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2024/Bac STMG - Droit et économie - Session 2024 - 2-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.